

03.04.2004 - 13:00 Uhr

Votations du 16 mai 2004: Caritas contre le paquet fiscal et la 11e révision de l'AVS

Lucerne (ots) -

Caritas se prononce contre un paquet fiscal dont quasiment seuls les ménages les plus riches profiteront. Ceci concerne tant l'imposition de la propriété du logement que l'imposition des familles. Les réductions d'impôts toucheront en premier lieu les ménages gagnant plus de 120'000 francs par an. Or, la plupart des enfants, 77% d'entre eux, vivent dans des ménages disposant d'un revenu inférieur à cette somme.

Caritas refuse également la 11e révision de l'AVS. La révision contenait dans ses premières moutures des mesures sociales visant à permettre la flexibilisation de l'âge de la retraite. Il aurait ainsi été possible aux personnes disposant d'un faible revenu de partir également en retraite anticipée. On tenait compte de cette manière des différences d'espérance de vie entre les diverses couches sociales. Le parlement a renoncé à ces mesures. La retraite anticipée reste ainsi un privilège réservé aux personnes les mieux dotées financièrement.

Caritas s'est en revanche prononcée en faveur de l'augmentation de la TVA pour l'AVS et l'AI. Les problèmes financiers de l'assurance invalidité sont si importants qu'une telle augmentation est inévitable.

Contact:

Dr. Odilo Noti

Mobile: +41/79/686'87'43

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000088/100473545 abgerufen werden.